

3.2.3. La saturation visuelle depuis la tour de Peyrebrune (C)

La carte ci-contre met en avant les zones de visibilité de l'éolien depuis le point d'analyse C situé en haut de la tour de Peyrebrune. Ce site touristique offre une vue remarquable sur le Lézézou et les Pyrénées. La ZIV inverse présentée sur la carte ci-contre a été établie selon une hauteur d'éoliennes de 150 m de haut et une hauteur d'observateur de 20 m, afin de prendre en compte la hauteur de la tour. Elle permet de mettre en évidence les éoliennes potentiellement visibles depuis ce point.

Pour rappel, un parc éolien est considéré comme étant « le regroupement d'éoliennes spontanément perçu sur le terrain comme un ensemble visuel. Sur une carte, on peut considérer qu'un parc éolien est caractérisé par des interdistances à peu près homogènes entre éoliennes ». *Éoliennes et risque de saturation visuelle, DIREN Centre, 2007*

NB : Un parc qui recoupe l'aire de 5 km est considéré comme faisant partie intégrante de celle-ci. Il est ainsi pris en compte dans son intégralité lors de l'analyse. Il en est de même pour les parcs qui s'étendent en dehors du rayon de 10 km.

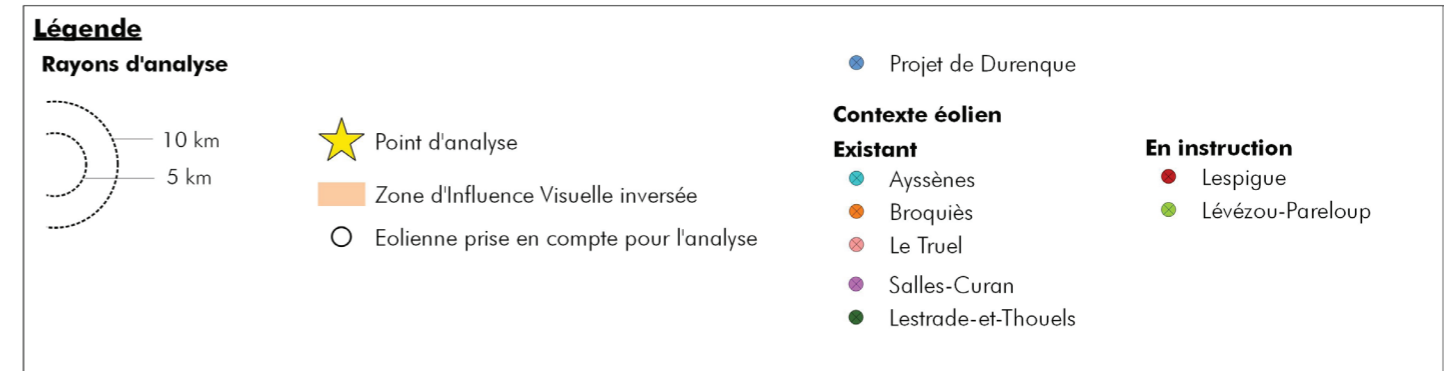
Ainsi, dans le cas de l'étude de la saturation visuelle pour ce point, les parcs à prendre en compte sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont répartis selon 3 catégories (E, EP et EPI) qui permettront en suivant d'établir un risque de saturation sur le territoire par état :

- E = les parcs existants et autorisés
- EP = les parcs existants et autorisés + le projet du Puech de Senrières
- EPI = les parcs existants et autorisés + le projet + les parcs en instruction

Nom du parc	Statut	Rayon concerné	Nombre d'éoliennes prises en compte	Angle couvert	E	EP	EPI
Durenque	Projet	10 km	4/4	6°		x	x
Ayssènes	Existant	5 km	5/5	6°	x	x	x
Broquiès	Existant	10 km	2/2	1°	x	x	x
Lespigue	En instruction	10 km	3/3	2°			x
Lestrade-et-Thouels	Existant	10 km	5/5	4°	x	x	x
Le Truel	Existant	5 km	3/3	3°	x	x	x
Lézézou-Pareloup	En instruction	5 km	8/8	9°			x
Salles-Curan	Existant	10 km	29/29	19°	x	x	x

Illustration 137 : Carte de localisation du contexte éolien visible depuis la Tour de Peyrebrune

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



Les cartes suivantes illustrent les angles recouverts par l'éolien selon les différents états des parcs : existants, autorisés et en instruction (E, EP et EPI). Il permet également d'identifier les espaces de respirations sur l'horizon (angle non couvert par l'éolien). Trois cartes sont mises en avant afin d'effectuer un comparatif selon ce qui existe et ce qui potentiellement sera construit dans un futur proche. Cette comparaison sera étudiée dans un tableau (en page suivante) qui met en application la méthode d'analyse de saturation visuelle définie par le DIREN Centre.

Illustration 138 : Carte de saturation visuelle de « Peyrebrune » - Parcs existants et autorisés (E)

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



Illustration 139 : Carte de saturation visuelle de « Peyrebrune » - Parcs existants, autorisés et projet du Puech de Senrières (EP)

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



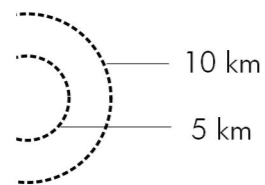
Illustration 140 : Carte de saturation visuelle de « Peyrebrune » - Parcs existants, autorisés, en instruction et projet du Puech de Senrières (EPI)

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex



Légende

Rayons d'analyse



Point d'analyse



Espace de respiration



Angle intercepté par les parcs existants, autorisés ou en instruction



Angle intercepté par le projet du Puech de Senrières



Eolienne prise en compte pour l'analyse

Contexte éolien



Projet du Puech de Senrières



Parc existant



Parc autorisé



Parc en instruction

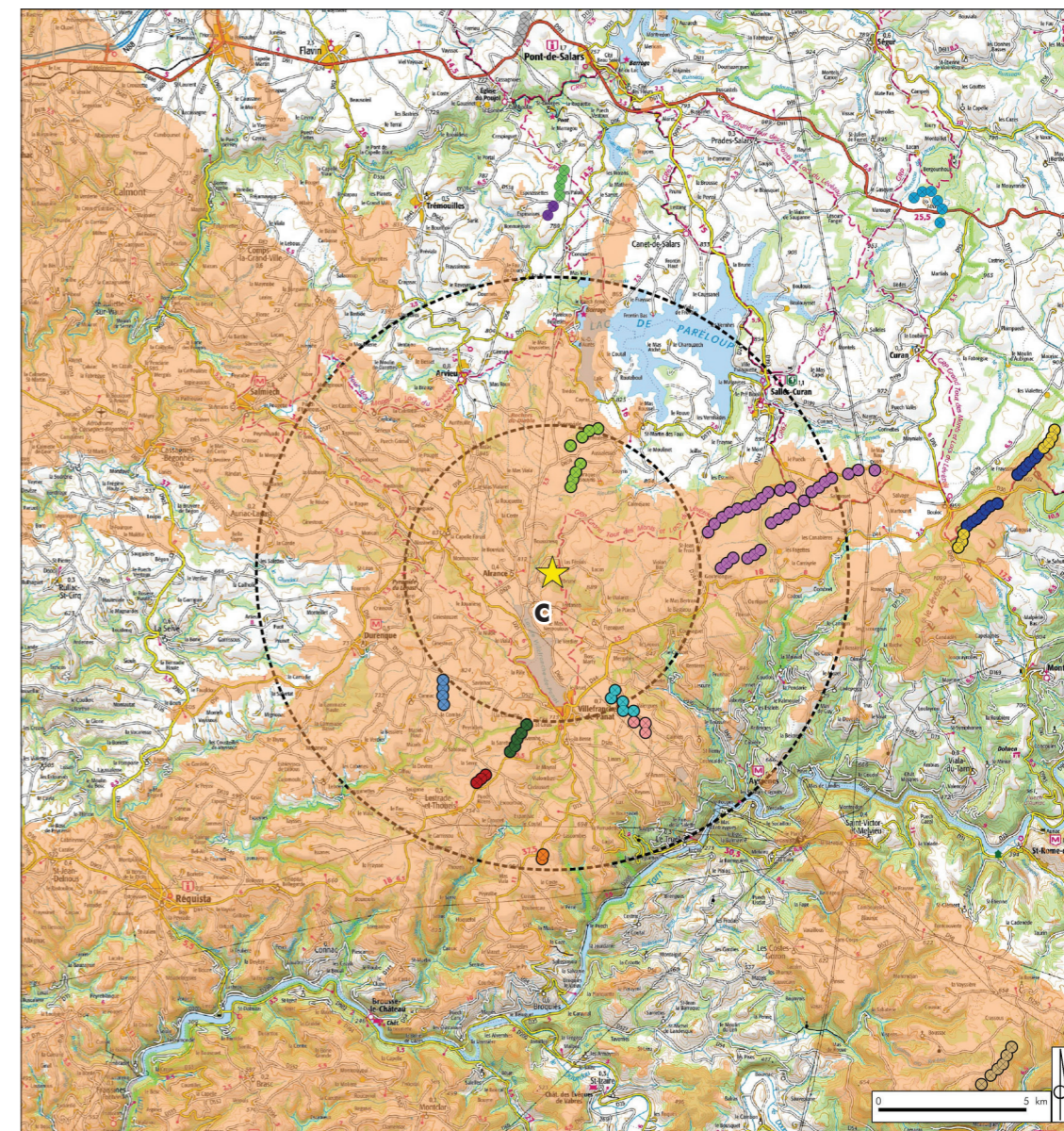
Tableau d'analyse de la saturation visuelle depuis la tour de Peyrebrune

■ Valeur seuil non atteinte
 ■ Valeur seuil atteinte

Saturation visuelle évaluée sur la carte	Parcs existants et autorisés (E)	Parcs existants, autorisés et projet (EP)	Parcs existants, autorisés, en instruction et projet (EPI)	Observations issues d'une analyse uniquement cartographique
Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km (A)	7°	7°	16°	Un total élevé exprime une certaine proximité entre les éoliennes et le point d'analyse. La somme des angles est très faible et ne varie pas avec l'ajout du parc de Durenque et du parc de Lespigue, ceux-ci étant situés à un peu plus de 5 km du point. Néanmoins, il augmente nettement avec l'ajout du parc de Lévézou-Pareloup, tout en restant faible.
Somme d'angles sur l'horizon intercepté par des éoliennes entre 5 et 10 km (A')	16°	22°	24°	Un total élevé exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision. La somme des angles est faible également sur cet horizon bien que plus élevé. Elle augmente avec l'ajout du parc de Durenque, puis avec l'ajout du parc de Lespigue.
Indice d'occupation des horizons (A+A')	23°	29°	40°	Cette valeur traduit l'occupation du champ visuel par des éoliennes, plus l'indice est important, plus le champ visuel occupé par des éoliennes est important. La valeur seuil est fixée à 120° . L'indice d'occupation des horizons est plutôt faible, aussi bien à l'état actuel qu'avec l'ajout du projet, mais augmente plus nettement avec l'ajout des parcs en instruction, restant toutefois bien au-delà de la valeur seuil. Les éoliennes se rassemblent ainsi sur une faible portion d'horizon.
Nombre d'éoliennes visibles sur le territoire dans un rayon de 5 km (B)	8	8	16	Un faible nombre d'éoliennes s'inscrivent dans un rayon proche du point d'analyse.
Indice de densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))	0,35	0,28	0,4	Le seuil d'alerte est atteint à 0,1 pour cet indice. Il faut le mettre en relation avec l'indice d'occupation des horizons. Plus cet indice est proche de 0,1 plus les éoliennes sont dispersées. Plus il en est éloigné, plus les éoliennes sont rassemblées. Ces indices sont très éloignés de la valeur seuil, diminuent légèrement avec l'ajout du parc en projet, mais augmentent avec l'ajout des parcs en instruction. Ils montrent que les éoliennes sont regroupées sur l'horizon, mais que les potentiels futurs parcs s'inscrivent sur des portions d'horizon vierges.
Espace de respiration (sur 360°)	236°	204°	143°	Le seuil d'alerte est fixé entre 160° et 180° . Sous ces valeurs, la respiration n'est pas jugée suffisamment importante. Le plus grand espace de respiration s'élève à 236°. Il s'agit de l'état actuel. L'ajout du parc de Durenque réduit cet espace qui se rapproche du seuil d'alerte sans toutefois l'atteindre. Le parc de Lespigue s'inscrit dans un plus petit angle sans éoliennes, tandis que le parc de Lévézou-Pareloup diminue franchement l'espace de respiration.
Risque de saturation visuelle	Faible	Faible	Moyen	Il y a risque de saturation visuelle si 2 des 3 valeurs seuil sont atteintes ou dépassées. Le risque de saturation est faible à moyen.

Illustration 141 : Zone de visibilité depuis la Tour de Peyrebrune

Source : IGN (SCAN 100) / DREAL Occitanie / Réalisation : Artifex

**Synthèse de l'analyse :**

Depuis la tour de Peyrebrune, la totalité des parcs du rayon d'analyse sont visibles et une grande partie des parcs éolien du secteur le seraient également par temps dégagé, bien que discrets. Néanmoins, l'analyse montre que la plupart des parcs sont situés à plus de 5 km de la tour et qu'en raison de leur orientation, les mâts se regroupent et occupent de faibles portions d'horizon. Ainsi, malgré la forte densité dans chacun des angles occupés, le risque de saturation est **faible**

Toutefois, le risque devient **moyen** avec la prise en compte des parcs en instruction. En effet, le parc de Lévézou-Pareloup est proche du point d'analyse et diminue l'espace de respiration en s'inscrivant dans le plus grand angle sans éolienne.